

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2015

PRESENTS : MM. DESMEDT, RAUZIER, DUBOUIL, HAMOT, CONVERS, BARTHE, AUBRY, FOVIAUX, BOURGETEAU, CHOQUET, CROISIER, DEFLERS, AUDIGER.

MMES BRUNET, DELAMARRE, BOURGOIN, BEGUE, BAPAUME, DELAUTEL, FLAGOTHIER, N'KLO, HAQUET.

ABSENTS REPRESENTES : Mme DESMEDT par M. DESMEDT
Mme BONNET par Mme BRUNET
Mme LOBBE par Mme BOURGOIN
Mme FERNANDES par Mme BEGUE
M. BERTHELOT par Mme FLAGOTHIER

ABSENTS : Mme PILARDEAU et M. KWAK

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Compte administratif 2014 Ville
3. Compte administratif 2014 Service Eau
4. Compte administratif 2014 Service Assainissement
5. Comptes de gestion du Percepteur commune-eau-assainissement
6. Etat de l'actif Ville
7. Budget Primitif 2015 Ville
8. Budget Primitif 2015 Service Eau
9. Budget Primitif 2015 Service Assainissement
10. Taux d'imposition communaux

Après vérification du quorum, **M. DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 6 février 2015, sans modification.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose au conseil municipal de désigner M. Francis BARTHE, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2. Compte administratif 2014 Ville

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain DEFLERS, doyen de l'assemblée, examine le compte administratif 2014 VILLE et approuve les résultats conformes aux résultats fournis par le receveur municipal qui font apparaître :

- en investissement : un excédent de **78 126,05 €**
- en fonctionnement : un excédent de **3 406 009,91 €**
- en restes à réaliser dépenses : **2 426 012,95 €**
- en restes à réaliser recettes : **436 485,55 €**

Compte tenu du marché de réhabilitation du groupe scolaire lancé pour la totalité mais incluant une tranche conditionnelle de 900 000 €, et de la notification du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) dont une partie concerne cette même opération pour 202 794,55 €, le Conseil Municipal décide l'affectation d'une somme de **808 606,80 €** à la section d'investissement.

L'excédent de fonctionnement sera donc reporté au budget primitif 2015 pour **2 597 403,11 €**.

VOTE : FONCTIONNEMENT : 22 POUR - 3 ABSECTIONS
INVESTISSEMENT : 22 POUR - 3 ABSTENTIONS
sauf pour l'opération 512 « vidéo protection » : 21 POUR - 3 CONTRE : 1 ABSTENTION

3. Compte administratif 2014 Service Eau

Le compte administratif 2014 Eau fait apparaître les résultats suivants :

- en investissement : un déficit de **1 782,85 €**
- en fonctionnement : un excédent de **187 908,52 €**
- en restes à réaliser dépenses : **23 319,40 €**
- en restes à réaliser recettes : **12 800,00 €**

Le Conseil Municipal décide l'affectation d'une somme de **12 302,25 €** à la section d'investissement.

L'excédent de fonctionnement sera donc reporté au budget primitif 2015 pour **175 606,27 €**.

VOTE : 22 POUR - 3 ABSTENTIONS

4. Compte administratif 2014 Service Assainissement

Mme **DELAMARRE** présente le compte administratif du service Assainissement qui fait apparaître les résultats suivants :

- en investissement : un déficit de **19 778,84 €**
- en fonctionnement : un excédent de **293 349,37 €**
- en restes à réaliser dépenses : **4 550,00 €**

Le Conseil Municipal décide l'affectation d'une somme de **24 328,84 €** à la section d'investissement.

L'excédent de fonctionnement sera donc reporté au BP 2015 pour **269 020,53 €**.

M. **DEFLERS** remercie Mme **DELAMARRE** ainsi que le service comptabilité pour la qualité du travail effectué.

VOTE : 22 POUR - 3 ABSTENTIONS

5. Comptes de gestion du Percepteur Commune-eau-assainissement

M. **DESMEDT** ayant réintégré l'assemblée, demande de voter les comptes de gestion du Percepteur pour la commune ainsi que les services Eau et Assainissement qui constatent la concordance des comptes administratifs dressés par le service comptabilité de la ville.

VOTE : UNANIMITE

6. Etat de l'actif Ville

M. **DESMEDT** invite le Conseil à voter l'état de l'actif 2014 VILLE établi par le receveur municipal qui est en parfaite concordance avec la gestion municipale 2014 des biens de la ville.

VOTE : UNANIMITE

7. Budget Primitif 2015 Ville

Mme DELAMARRE présente au Conseil Municipal le budget primitif 2015 VILLE dont la balance s'établit ainsi :

- Dépenses de fonctionnement : 8 022 787,45 €
- Dépenses d'investissement : 5 160 992,78 €

TOTAL DES DEPENSES 13 183 780,23 €

- Recettes de fonctionnement : 8 956 571,11 €
- Recettes d'investissement : 5 160 992,78 €

TOTAL DES RECETTES 14 117 563,89 €

M. DEFLERS conteste l'investissement dans de nouvelles caméras et préférerait que la municipalité privilégie l'aspect humain en créant un emploi supplémentaire au sein de la police municipale. Il déplore le choix effectué par la majorité.

M. DESMEDT lui concède que leur approche de la sécurité est différente. Il réaffirme que la vidéo-protection améliore la sécurité, joue un rôle dissuasif et est un outil supplémentaire au service de la Police Municipale et de la Gendarmerie lors de leurs enquêtes.

Pour ces raisons, la municipalité souhaite investir dans des caméras nomades qui permettront d'être déplacées rapidement afin d'en faire bénéficier les différents quartiers de la ville.

Le budget primitif 2015 VILLE, examiné chapitre par chapitre, est adopté par :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

- 24 POUR - 3 ABSTENTIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

- 24 POUR - 3 ABSTENTIONS sauf pour le chapitre 73 : UNANIMITE

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

- UNANIMITE sauf :
- Chapitre 300 : 24 POUR - 3 ABSTENTIONS
- Chapitre 512 : 23 POUR - 3 CONTRE - 1 ABSTENTION

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

- UNANIMITE

8. Budget Primitif 2015 Service Eau

Il est procédé à l'examen chapitre par chapitre du budget primitif 2015 Eau dont la balance s'établit ainsi :

- Dépenses de fonctionnement : 718 273,00 €
- Dépenses d'investissement : 1 100 797,25 €

TOTAL DES DEPENSES 1 819 070,25 €

- Recettes de fonctionnement : 840 943,27 €
- Recettes d'investissement : 1 100 797,25 €

TOTAL DES RECETTES 1 941 740,52 €

M. DEFLERS explique que son groupe s'abstient toujours sur ce vote puisqu'il conteste le fait que le taux appliqué à la consommation industrielle ne soit pas plus important que celui de la consommation

des ménages.

M. **DESMEDT** répond qu'une augmentation du taux appliqué aux entreprises les amènerait à partir de St Just, ce qui impliquerait du chômage supplémentaire. Il ajoute que ceci n'est pas envisageable.

VOTE : 24 POUR - 3 ABSTENTIONS

9. Budget Primitif 2015 Service Assainissement

Mme **DELAMARRE** présente le budget primitif 2015 du service assainissement dont la balance s'établit comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 441 226,00 €
- Dépenses d'investissement : 73 550,84 €

TOTAL DES DEPENSES 514 776,84 €

- Recettes de fonctionnement : 627 913,53 €
- Recettes d'investissement : 73 550,84 €

TOTAL DES RECETTES 701 464,37 €

Cette présentation n'appelant aucune question, il est proposé de passer au vote.

VOTE : 24 POUR - 3 ABSTENTIONS

10. Taux d'imposition communaux

Suite à la Commission des Finances du 8 avril 2015, M. **DESMEDT** propose de voter en faveur d'une stabilité des taux d'imposition communaux à savoir :

- Taxe d'habitation : 16,76%
- Taxe foncier bâti : 35,40%
- Taxe foncier non bâti : 96,96%

M. **DEFLERS** est satisfait de cette décision et est conscient de l'effort conséquent consenti par la municipalité.

M. **DESMEDT** explique que cette décision est difficile dans le contexte actuel puisque les dotations de l'Etat diminuent. Pour preuve la ville voit sa Dotation Globale de Fonctionnement baisser de 110 000 € cette année. Il constate que de nombreuses villes se voient dans l'obligation d'augmenter les taux d'imposition. Par ailleurs, l'Etat se désengage, notamment en transférant certaines de ses compétences aux collectivités territoriales comme l'urbanisme et ne compense pas les nouvelles charges induites par les réformes (rythmes scolaires...). Cette situation devient insoutenable.

Néanmoins, M. **DESMEDT** met tout en œuvre pour préserver les Saint Justois qui souffrent également de la politique instaurée par le Gouvernement.

Mme **DELAMARRE** et M. **DESMEDT** remercient le service comptabilité qui a travaillé sur le budget.

VOTE : UNANIMITE

TOUR DE TABLE

M. **HAMOT** félicite les services techniques pour la réalisation du massif situé sur le rond-point rue de Montdidier.

Mme **DELAMARRE** informe qu'un projet de création d'une association à but culturel (mise en place d'ateliers musicaux ou de photographies...) adressée essentiellement aux enfants et aux adolescents

lui a été présenté. Le souhait de créer un partenariat avec le centre de loisirs et les ateliers mis en place dans le cadre des rythmes scolaires a été évoqué.

Néanmoins, elle signale le risque de créer des doublons avec les actions menées par les autres associations qui ont le même objet.

M. **RAUZIER** répond que ce projet bien qu'intéressant doit être étudié avec prudence. Il faut être vigilant sur le fait de ne pas court-circuiter les autres partenaires de la commune. En effet, il existe d'autres acteurs associatifs en matière culturelle comme l'école de musique ou l'association de théâtre l'Art du Hasard. Pour cela, une réunion de présentation du projet avec les différents acteurs culturels est indispensable.

Mme **HAQUET** émet des réserves quant à ce projet. A son sens, il serait préférable de privilégier le lien entre l'école de musique et le service périscolaire.

M. **DUBOUIL** souligne le succès du forum éco-nature qui a eu lieu le vendredi 10 avril dernier. Ce ne sont pas moins de 1 400 jeunes qui sont venus visiter les 40 exposants présents.

Par ailleurs, il adresse ses remerciements aux services techniques ainsi qu'à Mme Gwendoline WATTEL pour le travail fourni.

M. **DESMEDT** évoque la haute technicité du matériel présenté à cette occasion.

M. **DUBOUIL** annonce qu'il a participé à l'action « voyage en train » de Creil à Paris le mardi 7 avril dernier organisé par les collectifs d'usagers de la SNCF et les élus afin de manifester leur colère contre les conditions de transport déplorables imposées par la SNCF. (Retards à répétition, trains surchargés ou annulés...).

M. **CONVERS** aborde plusieurs points :

- le nouvel emploi du temps scolaire a été transmis à l'Inspection pour validation.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec les différents acteurs (représentants de parents d'élèves, enseignants, représentants de la commission scolaire, membres du périscolaire et du service des sports) afin de dresser un bilan de l'année écoulée et apporter des modifications dans l'intérêt des enfants. L'ensemble des participants a pu s'exprimer et notamment les parents par le biais de leurs représentants, même si certains auraient souhaité une réunion publique.

- les effectifs dans les écoles maternelles et primaires sont en hausse, il est évoqué avec regret la fermeture de la classe l'an passé

- les travaux de réhabilitation de l'école maternelle du Moulin sont en cours, le planning est respecté. Les murs porteurs et la base sont sains.

M. **BOURGETEAU** adresse des remerciements aux membres de la commission bois pour l'accessibilité des chemins du Bois de Mermont.

M. **CHOQUET** informe que le conseil d'administration du collège s'est réuni pour le vote du budget. Les investissements prévus sont, notamment, la mise en place d'un préau mobile dans le but d'augmenter la surface couverte de la cour afin de pallier aux intempéries ainsi que le rehaussement des filets du terrain de basket.

M. **AUDIGER** signale un dépôt d'ordures ménagères sur le chemin reliant la zone industrielle Nord à la rue de Plainval.

M. **DESMEDT** répond que l'information sera transmise aux services techniques afin de l'évacuer.

M. **BARTHE** informe que le dispositif « Permis Internet », à destination des élèves de CM2, permettant l'apprentissage de cette technologie et notamment la sensibilisation aux risques découlant de son utilisation s'est déroulé avec succès. Celui-ci se déroule en partenariat avec l'agence Axa et la Gendarmerie et sera reconduit l'année prochaine.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 22h40.